

REGLEMENTATION PECHE

Les plans d'eau de BEUGNON-THIREUIL sont classés en **Piscicultures à Vocation Touristique**.

La réglementation générale de la pêche (carte de pêche, horaires, moyens autorisés...) s'y applique sauf particularités détaillées ci-dessous.

L'utilisation d'engins de navigation est interdite (bateau ou float-tube).

La pêche de nuit est interdite.

PERIODES D'OUVERTURE

- la pêche dite « loisir » (toutes espèces et toutes techniques habituelles) est ouverte du 2ème samedi de mars au dernier dimanche d'octobre inclus.
 - La pêche est autorisée à 2 lignes munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus.
 - La pêche à l'asticot est autorisée.
 - Le nombre de prises par jour pour les salmonidés est de 6 maximum.
- La pêche dite « sportive » en mode réservoir, à **la mouche artificielle uniquement** (sèche, noyée, nymphe, streamers) du 1er samedi de novembre au 1er dimanche de mars inclus.
 - Hameçons sans ardillons ou pointes écrasées obligatoires, épuisette obligatoire.
 - Remise à l'eau obligatoire de tous les salmonidés (No-Kill).

Les gardes pêche de la fédération sont habilités à contrôler les pêcheurs.

Le manquement au règlement entrainera l'exclusion de son auteur et des poursuites civiles.

Fait le 18 octobre 2021



Fédération pêche 79



Mairie de BEUGNON-THIREUIL

REGLEMENTATION PECHE

Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et s'être acquittée d'une CPMA. Les cartes de pêche sont disponibles chez les dépositaires (voir le guide de la pêche en Deux-Sèvres) ou sur Internet (www.cartedepeche.fr).



Cartes de pêche valables et obligatoires pour les plans d'eau de Beugnon-Thireuil, pour tous modes de pêche (il n'y a pas de droit d'entrée supplémentaire) :

CARTE INTERFEDERALE	Valable toute l'année dans les 92 départements de l'EHGO, CHI et URNE Avoir + 18 ans
CARTE PERSONNE MAJEURE	Valable toute l'année uniquement en DEUX-SEVRES Avoir + 18 ans
CARTE PERSONNE MINEURE	Valable toute l'année dans les 92 départements de l'EHGO, CHI et URNE Avoir entre 12 et 18 ans
CARTE DECOUVERTE - 12 ANS	Valable toute l'année dans les 92 départements de l'EHGO, CHI et URNE Avoir - 12 ans
CARTE PROMO DECOUVERTE FEMME	Valable toute l'année dans les 92 départements de l'EHGO, CHI et URNE Carte réservée aux femmes
CARTE JOURNALIERE	Valable 1 journée uniquement en DEUX-SEVRES
CARTE HEBDOMADAIRE	Valable 7 jours consécutifs dans les 92 départements de l'EHGO, CHI et URNE



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Fédération de pêche des Deux-Sèvres par téléphone (05 49 09 23 33) ou par e-mail (peche79@peche79.fr)